

**LISTE supplémentaire des Rapports qui doivent être faits au Lieutenant-Gouverneur.—Suite.**

Date de la loi ou Résolution.	Officier ou Corporation, et nature du Rapport.	Autorité.	Page.	Quand doit être fait le Rapport.
[SOUS L'AUTORITÉ DES ACTES DE LA LEGISLATURE DE QUÉBEC, 36 VICTORIA, 1872.]				
1872, 24 Déc....				
	<i>L'Association Musicale de Québec.—Rapport annuel contenant un état général de ses affaires.</i>	30 Vic., c. 70, sec. 9.	313	Dans les premiers 20 jours de la session.

G. M. MUIR,

Greffier de l'Assemblée Législative,

Province de Québec.